Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux** **Bureau de la Biovigilance, des Biotechnologies et de la qualité des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQPV/2015-437** **24/04/2015**

Date de mise en application : 01/06/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Points de vigilance pour le contrôle de second niveau des Bulletins de Santé du Végétal (BSV)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : Cette note délivre un ensemble de recommandations et points de vigilance à adopter pour le contrôle de second niveau des BSV par les SRAL.
Elle s'intéresse en particulier à l'analyse des risques phytosanitaires et à la promotion de la lutte intégrée, dans le but de répondre aux objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires du plan Ecophyto.

Textes de référence : - Article L.251-1 du Code rural et de la pêche maritime
- Circulaire CAB/C2009-0002 du 4 mars 2009

- Note de service DGAL/SDQPV/N2012-8090 du 24 avril 2012

A la suite des dernières réunions inter-régionales DGAL/DRAAF-SRAL en surveillance biologique du territoire, aux rapports de supervision en surveillance biologique du territoire transmis à la DGAL-SDQPV par les DRAAF-SRAL au 30 juin 2014 pour la campagne 2013, vous trouverez ci-joint un ensemble de recommandations et points de vigilance à adopter.

Cette note considère également l'étude comparative des BSV réalisée avec certains agents des DRAAF-SRAL, en ateliers de formation continue, les 22 et 23 janvier 2015 à l'INFOMA de Lyon.

Elle s'intéresse en particulier à l'analyse des risques phytosanitaires et à la promotion de la lutte intégrée (méthodes alternatives en premier recours, traitements phytosanitaires en dernier recours), dans le but de répondre aux objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires du plan Ecophyto.

I- Points de vigilance

1) Réseaux régionaux

- Maillage et représentativité parcellaire

Vérifier si les parcelles suivies comprennent :

- les variétés les plus cultivées de la petite région agricole ou du bassin de production ;
- des lieux d'observation conduits en agriculture conventionnelle et en Agriculture Biologique ;
- des zones témoins non traitées ;
- des situations d'alerte connues pour leur exposition particulière à un ou plusieurs bioagresseurs.

Un tel maillage permet de communiquer sur la pression biotique au plus juste dans les BSV, suite à l'analyse des risques phytosanitaires.

Ce dispositif doit satisfaire à la fois les enjeux Ecophyto (réduction d'utilisation des produits phytosanitaires) et la connaissance de la situation phytosanitaire du territoire national (progression territoriale des parasites émergents, appui à la certification export, appui à la surveillance spécifique de certains Organismes Nuisibles Réglementés (ONR),…).

Le réajustement des lieux d'observation peut s'avérer nécessaire en cas de territoires peu ou pas couverts : faible quantités de parcelles suivies, érosion du nombre d'observateurs et/ou irrégularité de saisie des données d'observation dans certaines filières régionales (fruits, légumes, protéagineux…).

En fonction de la situation, des BSV interrégionaux par mutualisation des moyens humains et financiers peuvent être mis en place (avis favorable du CNE le 26 septembre 2013).

- Animation, encadrement, dynamisme

Pour chaque filière végétale, l'animateur régional doit à la fois animer son réseau d'observateurs (une réunion bilan-programmation/an au minimum, rencontres de chaque observateur sur le terrain au moins une fois/an, appui méthodologique à la mise en œuvre des protocoles et à la saisie des données, réactivité face aux demandes de diagnostic ou d'analyses phytosanitaires…) et rédiger le BSV (qualité sur le fond et sur la forme).

L'animateur filière assure le contrôle de 1er niveau en continu : évaluation de la fréquence et la qualité des données collectées, vérification au champ du respect des protocoles (périodes appropriées, mode opératoire, échantillonnage, unités de résultats attendues…), appui technique (qualifiant), diagnostic (laboratoires), réponse aux besoins en formation continue…

Il est le garant de la pérennité et de l'efficience des réseaux

2) BSV régionaux : fondements techniques

Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)

L'ARP dans chaque bulletin doit être précise, appuyée si possible par des Outils d'Aide à la Décision (OAD) : modèles épidémiologiques, pièges, suivis biologiques, kits de diagnostic…Elle doit en outre être argumentée, afin de permettre aux lecteurs (agriculteurs, conseillers, gestionnaires d'espaces verts…) de prendre ou de préconiser une décision d'intervention ou non (lutte phytosanitaire raisonnée, méthodes alternatives…), à l'appui si possible d'une grille de risques agronomiques (seuils de nuisibilité régionaux).

Il est donc fondamental de réaliser une vraie ARP dans les BSV, et pas uniquement une simple présentation des données collectées (BSV descriptif).

- Parasites réglementés et/ou émergents

La détection ou la suspicion de la présence d'un organisme nuisible réglementé de première catégorie (selon l'arrêté du 15 décembre 2014) lors des tournées d'observation d'organismes de qualité doit être notifiée, sans délai, à la DRAAF-SRAL en application de l'article L.201-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Par ailleurs, sur proposition du CRE, une surveillance active de certains organismes nuisibles réglementés peut être mise en place, sous réserve que ces organismes soient présents sur le territoire considéré et aient déjà fait l'objet d'une notification à la Commission européenne par les services de l'État.

Dans le même registre, une sensibilisation des acteurs de terrain aux risques parasitaires majeurs doit être opérée, notamment grâce à un programme de formation continu piloté par les SRAL.

Ainsi, un bilan des actions de formation à la reconnaissance des ONR peut être opéré auprès des animateurs filières.

- Méthodes alternatives

Les méthodes alternatives à recommander dans le cadre de la Surveillance biologique du territoire (SBT) sont, par principe, celles qui découlent de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, et notamment de l'article 14 concernant la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

D'après ce texte réglementaire : « Il convient de privilégier, chaque fois que cela est possible, les méthodes non chimiques de telle sorte que les utilisateurs se reportent sur les pratiques et produits phytopharmaceutiques présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et l'environnement parmi ceux disponibles ».

Ainsi, une information régulière sur les moyens de lutte alternative devra constituer une priorité, filière par filière. Des encarts spécifiques doivent donc être édités dans les BSV, en privilégiant un retour à l'agronomie : gestion et allongement de la rotation, utilisation de variétés résistantes, décalages des dates de semis, travail du sol (binage etc..), gestion des tas de déchets, plantes couvrantes, moyens de bio contrôle (phéromones, virus d'insectes, B.t, etc…).

Ces informations dans les BSV pourront être renforcées avec les notes nationales « méthodes alternatives » émises par la DGAL. Ces apports seront privilégiés aux stades clés des cultures correspondantes.

Dans le même registre, les suivis d'auxiliaires naturels (par ex. typhlodromes en vigne) doivent permettre de rappeler, dans la mesure du possible, leur efficacité potentielle vis-à-vis des ravageurs : relevé des niveaux de population, concordance des stades de développement, prise en compte des régimes alimentaires et du nombre de proies consommées/jour, des prévisions météorologiques, etc...Le suivi des auxiliaires, tel que ci dessus expliqué, doit donc faire partie intégrante et systématique des BSV.

En conséquence, l'intérêt de la lutte biologique doit être clairement mis en avant à chaque fois que cela sera possible (adéquation des stades ravageurs / auxiliaires, lâchers inondatifs, champignons entomopathogènes, etc…)

3) BSV régionaux : principes généraux de communication

Au vu de l'instruction en vigueur depuis 2009 (cf. circulaire de cadrage du Cabinet du ministre chargé de l'agriculture CAB/C2009-0002 du 4 mars 2009) au sein de l'axe 5 du plan Ecophyto, mise en œuvre par le Comité national d'épidémiosurveillance (CNE) du 7/07/2009, consolidé par celui du 15/10/2009 (volet Epidémiosurveillance des cultures), les méthodes de lutte alternative contre les bioagresseurs des cultures qui doivent figurer dans les BSV sont, à ce jour, toutes les mesures de lutte intégrée autres que celles qui visent "à recommander un traitement", c'est à dire les mesures autres que la préconisation d'une molécule, d'une substance active ou d'un produit commercial phytopharmaceutique assorti d'une AMM (sauf solution de bio-contrôle) .

Ainsi, le rédacteur d'un BSV doit communiquer en priorité sur toutes les mesures agronomiques alternatives disponibles pour réduire les applications de produits phytosanitaires : (cf. point 2)

méthodes génétiques : choix variétaux

méthodes culturales : rotations, dates de semis ou de taille, densités de semis, semis sous couvert,...

méthodes physiques : traitement du sol à la vapeur, thermothérapie...

méthodes prophylactiques : suppression des repousses, élimination des tas de déchets, récolte des fruits pourris réservoirs de maladies cryptogamiques,...

méthodes biologiques : auxiliaires naturels, biodiversité fonctionnelle ou lutte biologique par conservation...

L'animateur-filière doit notamment **publier ces méthodes alternatives aux bons moments**, lorsqu'elles ont un véritable intérêt technique et stratégique permettant de limiter le recours aux traitements les plus dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

Enfin, le rédacteur du BSV doit s'appuyer autant que possible et communiquer sur :

- les notes nationales BSV (par ex. note méthodes alternatives contre les Limaces, note méthodes alternatives contre les Campagnols, note de gestion par des moyens non chimiques des adventices en système grandes cultures, etc...).

- Le site Internet Ecophyto PIC (reprise d'éléments et/ou liens hypertextes dans le BSV)

Par ailleurs, **à chaque fois que l'analyse de risque le permettra** (concept de risque acceptable techniquement et économiquement et non de risque nul), **une indication claire figurera dans le BSV selon laquelle, pour chaque bio-agresseur concerné, aucune intervention n'est nécessaire**.

En outre, en cas de risque avéré pouvant nécessiter une intervention, il sera rappelé le message suivant : « *utiliser en priorité des moyens de lutte alternatifs, biologiques ou de bio-contrôle. En cas de nécessité d'intervention chimique, privilégier les produits présentant le plus faible risque pour la santé et l'environnement* ».

3) Saisie des Observations

En application de la charte de l'observation biologique dans le domaine de l'épidémiosurveillance, chaque observateur doit saisir toutes ses données d'observations dans l'application EPIPHYT ou à défaut dans une base inter-opérable avec EPIPHYT. L'animateur filière doit veiller à la qualité de cette saisie et la valider.

Le tableau fourni en annexe indique par région et par filière BSV, les outils de saisie choisis. Parmi cette liste, ne pourront subsister que l'application EPIPHYT ou les bases inter-opérables avec l'application EPIPHYT.

Bases partenaires inter-opérables avec EPIPHYT :

- **bases en Production** :

ABESPIAR, AGRIOBS, EPICURE, LATITUDE, PHYTOREZO, VGOBS, VIGICULTURE,

- **base en qualification** : (dernière étape en cours, avant passage en statut « production ») :

CAMPANET

4) Questions/réponses : lien entre BSV et bulletins techniques de préconisation

- Sur quelle base(s) réglementaire(s) les données du BSV devront être considérées dans les bulletins techniques de préconisation phytosanitaire (outre la directive 2009/128/CE « d'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ») ?

Ce sont les arrêtés du 25 novembre 2011 (référentiels pour la certification du conseil et de la distribution professionnelle) qui créent le lien entre BSV et Bulletin technique de préconisation phytosanitaire.

- La reprise des éléments du BSV dans les bulletins techniques de préconisation phytosanitaire revêt-elle un caractère obligatoire ou une démarche volontaire au sens de la loi ?

D'après les textes en vigueur : « Le Conseil doit être fondé sur un diagnostic. Le diagnostic phytosanitaire doit considérer en complément les données du BSV (entre autres). »

- Les SRAL auront-ils le pouvoir judiciaire de contrôler le contenu des bulletins techniques auprès des coopératives et négociants agricoles (structures de statut privé) ?

A l'occasion des contrôles auprès des distributeurs, les SRAL pourraient contrôler ce point, mais il ne figure pas encore dans la méthode de contrôles intrants. Avant de l'envisager, il faut définir avec les SRAL les modalités de ce contrôle.

- Quelles sanctions sont encourues en situation d'écart marqué entre un BSV et un bulletin technique phytosanitaire ? Procédure de notification administrative, avertissement du CRE ou procès verbal du SRAL ?

Aucune sanction n'est prévue à ce stade. Avant d'envisager une sanction, il faut définir les modalités de contrôle, car le BSV, s'il doit obligatoirement être pris en compte, ne constitue pas le seul élément du diagnostic.

le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

II - Liste des écarts en supervision technique du BSV

	Non-conformité constatée	Ecart mineur : niveau 1	Ecart majeur : niveau 2
Réseau d'épidémiosurveillance			
Couverture du territoire			
	Filière non couverte par le BSV		X
	Mauvaise représentativité des lieux d'observation, maillage parcellaire inadéquat		X
	Absence de géo-référencement parcellaire	x	
	Observations partielles pour une même culture (par ex. suivi production légumière en plein air, mais pas sous abri)	x	
	Extrapolation des données d'un milieu d'observation à l'autre (ex : tomate plein champs vers tomate sous abris)		X
Lieux d'observation			
	Statut des parcelles non précisé (conventionnel, alerte, vigilance, zone non traitée, suivi standard, suivi expert…)		X
	Mauvaise complémentarité des statuts parcellaires	x	
	Absence de témoin non traité (TNT) lorsque le protocole l'exige		X
	Absence de témoin non traité (TNT) lorsque le protocole ne l'exige pas	x	
Acteurs du réseau			
	Qualification de l'animateur interfilières insuffisante et/ou faible activité		X
	Qualification de l'administrateur de base de données insuffisante et/ou faible activité		X
	Qualification de l'animateur filière insuffisante et/ou faible activité		X
	Observateur incompétent et/ou inactif		X
	Peu ou pas de formation technique continue des observateurs	x	
	Dépendance des acteurs, conflit d'intérêt		X
	Absence d'échanges inter-réseaux	x	
Règles d'observation			
	Non-respect de la convention tripartite		X
	Non-respect de la charte de l'observation biologique		X
	Opposition aux décisions du CRE (préciser si non renseigné par ailleurs)		X
Suivis épidémiologiques			
	Observations de qualité insuffisante		X
	Fréquence d'observation irrégulière (= irrégularité du pas de temps entre 2 visites)	x	
	Observations incomplètes en suivi standard de terrain (ravageurs, maladies, adventices ou auxiliaire, pertinents au niveau local)	x	
	Non-respect des protocoles d'épidémiosurveillance (méthodologie)		X
	Non-enregistrement des stades phénologiques de la culture de référence		X
	Non-respect des tailles et répartition de l'échantillonnage en culture	x	

	Non-conformité constatée	Ecart mineur : niveau 1	Ecart majeur : niveau 2
	Non-respect des protocoles d'utilisation des dispositifs de piégeage	x	
	Aucune corrélation entre niveau de capture en piège et dégâts constatés en culture	x	
	Utilisation d'autres protocoles que ceux harmonisés au niveau national		X
	Aucun signalement de parasite émergent (reconnu ensuite présent sur la zone d'observation)		X
	Absence de signalement d'une suspicion d'ONR (reconnu ensuite présent sur la zone d'observation)		X
Diagnostic et analyses phytosanitaires			
	Non-recours à un laboratoire d'analyses phytosanitaires (interne ou externe au réseau SBT)	x	
	Mauvais conditionnement des échantillons adressés au laboratoire (perte de réactivité et/ou fiabilité d'analyse phytosanitaire)	x	
	Erreur de diagnostic (par ex. confusion entre cause biotique et abiotique)	x	
	Auxiliaires naturels (moyens de biocontrôle): peu ou pas de données collectées		X
Saisie des données collectées			
	Fiche parcelle non renseignée sur la base de données	x	
	Saisie fréquente de données erronées		X
	Manque d'exhaustivité de la saisie des observations dans la base de données (valeurs nulles non renseignées…)	x	
	Saisie hors Epiphyt et dans un outil non interopérable avec Epiphyt (exceptions : horti/pépi et ZNA)		X
	Rejet des données par Epiphyt en raison d'incohérences/erreurs dans les saisies	x	
	Aucun contrôle de premier niveau par l'animateur filière sur les données saisies par les observateurs		X
Mutualisation des données			
	Aucun partage de données avec d'autres régions	x	
Bulletin de santé du végétal (sur le fond)			
Analyse de risque phytosanitaire			
	Analyse de risque phytosanitaire non réalisée ou non indiquée dans le BSV		X
	Analyse de risque phytosanitaire erronée		X
	Analyse de risque phytosanitaire imprécise (trop générale pour permettre une prise de décision)	x	
Véracité et pertinence des informations			
	Données d'observation non fiables ou erronées		X
	Données ou informations non vérifiées avant publication	x	
	Manque de réactivité face à un risque phytosanitaire important	x	
	Cultures ornementales : amalgame ZNA et ZA (observation non ou mal différenciée entre jardins/espaces verts et pépinière/horticulture)	x	
	Agglomération ou confusion entre organismes vivants (bioagresseurs / auxiliaires / organismes indifférents)		X
	Information dramatisée		X
	Information incomplète (par ex. sujet d'actualité non renseigné dans le BSV)	x	
	Problème de hiérarchisation des informations publiées, disproportion entre les sujets traités (par ex. gros plan sur un	x	

	Non-conformité constatée	Ecart mineur : niveau 1	Ecart majeur : niveau 2
	problème bénin)		
	Distinction difficile ou impossible entre zone traitée et témoin non traité (TNT) dans des tableaux ou dans le texte du BSV	x	
	Aucune référence comparative aux années passées et/ou aux régions voisines	x	
	Contradiction dans un message BSV (par ex. « *diminution de la présence d'un ravageur* » mais « *la pression ou le niveau de population ne faiblit pas* »)		X
	Facteurs de risque phytosanitaire non renseignés (date de semis, pluviométrie…)		X
	Données pédoclimatiques insuffisantes ou erronées	x	
	Sensibilités variétales insuffisantes ou erronées	x	
	Peu ou pas de recours bibliographique (éléments de diagnostic, de biologie, d'épidémiologie…)	x	
Météo et modélisation épidémiologique			
	Données météo insuffisantes ou erronées	x	
	Modèles épidémiologiques : mauvaise interprétation		X
	Modèle épidémiologique utilisé mais non renseigné dans le message BSV	x	
	Modèle épidémiologique disponible, mais non utilisé		X
	Prévision parasitaire : absence de risque prévisionnel dans le BSV (pas d'anticipation de l'évolution du risque au regard de la météo à 9 jours)	x	
Seuils de nuisibilité			
	Seuil de nuisibilité non rappelé (lorsqu'il existe et est harmonisé au niveau national)	x	
	Seuil de nuisibilité cité mais non harmonisé	x	
Auxiliaires			
	Auxiliaires naturels (moyens de biocontrôle): peu ou pas de données publiées	x	
Règles et consignes définies en CNE			
	Encadré Abeilles non publié en période de floraison sur culture mellifère ou nectarifère		X
	Préconisation de traitement chimique		X
	Préconisation de lutte biologique (traitement avec un produit d'origine minérale ou végétale, lâcher d'auxiliaires…)	x	
	Absence de méthodes de lutte alternative aux traitements (ex. prophylaxie, rotation culturale, variétés résistantes…)		X
	Trop peu de méthodes de lutte alternative aux traitements renseignées dans le BSV	x	
	Publicité pour un prestataire en traitement phytosanitaire		X
	Information réglementaire obligatoire non relayée		X
	Comité de rédaction inadapté	x	
	Comité de relecture inexistant		X
	Note nationale BSV non diffusée		X
Bulletin de santé du végétal (sur la forme)			
Présentation			
	Absence du logo Ecophyto		X
	Non-présentation des réseaux	x	
	Illustrations (graphes, tableaux, photos) absentes, inadaptées ou de mauvaise qualité (tableau illisible, courbe graphique en noir et blanc, photo trop petite…)	x	
	Peu ou pas d'innovation sur la forme du BSV ou BSV peu	x	

	Non-conformité constatée	Ecart mineur : niveau 1	Ecart majeur : niveau 2
	attrayant		
Rédactionnel			
	Hétérogénéité de l'information au sein du BSV	x	
	Hétérogénéité entre BSV d'une même filière	x	
	Mauvaise qualité rédactionnelle	x	
	Incohérences, manque de logique des informations, messages confus		X
Diffusion, communication, étude d'impact des BSV, bilan phytosanitaire			
Diffusion			
	Fréquence de parution inadaptée à la filière		X
	Diffusion du BSV postérieure à la diffusion d'un bulletin technique phytosanitaire		X
Communication			
	Aucune valorisation du BSV par reprise d'éléments dans les bulletins techniques de préconisation		X
Etude d'impact des BSV			
	Audience, niveau de consultation du BSV : absence d'enregistrement	x	
	Absence d'étude d'impact du BSV sur les pratiques phytosanitaires	x	
Bilan phytosanitaire annuel			
	Bilan phytosanitaire annuel communiqué au SRAL après la date butoir	x	
	Bilan phytosanitaire annuel non communiqué au SRAL		X
Rapport technique régional de la CRA			
	Absence de description du réseau et de son fonctionnement		X
	Structures partenaires du réseau mal renseignées		X
	Dysfonctionnement sur la collecte des informations		X
	Dysfonctionnement sur l'archivage	x	
	Manque d'arguments (indicateurs, avis, remarques, pistes d'amélioration…).	x	
	Remise du rapport : non respect de la date butoir		X

Annexe
Applications de saisies régionales
(EPIHYT ou inter-opérables avec EPIPHYT) : état des lieux - avril 2015 -

Réseau	Filière	Outil Partenaire
Alsace	Arboriculture fruitière	Vgobs
Alsace	Cultures légumières - Asperge	Vgobs
Alsace	Cultures légumières - carotte	Vgobs
Alsace	Cultures légumières - Céleri	Vgobs
Alsace	Cultures légumières - Chou	Vgobs
Alsace	Cultures légumières - Pommes de terre	Vgobs
Alsace	Grandes cultures - Betterave	Vgobs
Alsace	Grandes cultures - Blé	Vgobs
Alsace	Grandes cultures - Colza	Vgobs
Alsace	Grandes cultures - Maïs	Vgobs
Alsace	Grandes cultures - Orge	Vgobs
Alsace	Houblon	Vgobs
Alsace	Viticulture	Vgobs
Aquitaine	Arboriculture fruitière	AgriObs
Aquitaine	Céréales à Paille	Vigiculture
Aquitaine	Fraise-Framboise	AgriObs
Aquitaine	Horticulture-pépinières	A déterminer
Aquitaine	Légumes de plein champ	AgriObs
Aquitaine	Mais	Vigiculture
Aquitaine	Maraîchage-Pomme de Terre	AgriObs
Aquitaine	Noisette	Epiphyt
Aquitaine	Oléagineux	Vigiculture
Aquitaine	Prairies	Epiphyt
Aquitaine	Tabac	AgriObs
Aquitaine	Viticulture	Epicure
Aquitaine	Zones Non Agricoles	Epiphyt
Auvergne	ail	Epiphyt
Auvergne	betterave	Vigiculture
Auvergne	Blé	Vigiculture
Auvergne	Horticulture	Epiphyt
Auvergne	Lentille	Epiphyt
Auvergne	maïs	Vigiculture
Auvergne	Oléagineux	Vigiculture
Auvergne	Orge	Vigiculture
Auvergne	Petits fruits	Vgobs
Auvergne	Pomme de terre	Vigiculture
Auvergne	Prairie	Campanet
Auvergne	triticale	Vigiculture
Auvergne	Vigne	Epiphyt
Auvergne	ZNA	Epiphyt
Bourgogne	Filière cassis	Epiphyt

Bourgogne	Filière horticulture	A déterminer
Bourgogne	Filière légumes plein champ	Epiphyt
Bourgogne	Filière Mais	Vigiculture
Bourgogne	filière Moutarde	Epiphyt
Bourgogne	Filière OLEAGINEUX	A déterminer
Bourgogne	Filière Oléagineux	Vigiculture
Bourgogne	filière Vigne	A déterminer
Bretagne	ARBORICULTURE FRUITS TRANSFORMES	A déterminer
Bretagne	GRANDES CULTURES	Vgobs
Bretagne	LEGUMES FRAIS	A déterminer
Bretagne	LEGUMES INDUSTRIES	Vgobs
Bretagne	ORNEMENTS ZNA	A déterminer
Bretagne	POMME DE TERRE	A déterminer
Centre	Arboriculture - Centre	A déterminer
Centre	Betterave - Centre	A déterminer
Centre	Blé dur - Centre	Vigiculture
Centre	Blé tendre - Centre	Vigiculture
Centre	Colza tournesol - Centre	Vigiculture
Centre	Fraise framboise - Centre	Vgobs
Centre	Légumes de conserve - Centre	Vgobs
Centre	Maïs - Centre	Vigiculture
Centre	Maraîchage traditionnel - Centre	Vgobs
Centre	Melon - Centre	Vgobs
Centre	Ombellifères - Centre	Vigiculture
Centre	Orge - Centre	Vigiculture
Centre	Poireau asperge courge - Centre	Vgobs
Centre	Pois - Centre	Vigiculture
Centre	Pomme de terre - Centre	Epiphyt
Centre	SUPPRIME	Vgobs
Centre	Vigne - Centre	A déterminer
Champagne-Ardenne	Céréales, maïs et protéagineux	Vigiculture
Champagne-Ardenne	Chou à choucroute	Epiphyt
Champagne-Ardenne	Cultures spécialisées	Vigiculture
Champagne-Ardenne	Oléagineux	Vigiculture
Champagne-Ardenne	Vigne	Latitude
Champagne-Ardenne	Zones non agricoles	A déterminer
Corse	AGRUMES	Phytorezo
Corse	ARBORICULTURE	Phytorezo
Corse	GRANDE CULTURE	A déterminer
Corse	MARAICHAGE	Phytorezo
Corse	OLEICULTURE	Afidol
Corse	VITICULTURE	Epicure
Corse	ZONE NON AGRICOLE	Phytorezo
Franche-Comté	céréales	Vgobs
Franche-Comté	Légumes	Vgobs
Franche-Comté	oléagineux	Vgobs
Franche-Comté	prairies	Vgobs
Franche-Comté	vigne	Vgobs

Franche-Comté	ZNA	Vgobs
Guadeloupe	SBT_ArboricultureFruitière	Vgobs
Guadeloupe	SBT_Banane	Vgobs
Guadeloupe	SBT_Canne-à-Sucre	Vgobs
Guadeloupe	SBT_CultureMaraichère	Vgobs
Guadeloupe	SBT_CultureVivrière	Vgobs
Guadeloupe	SBT_Horticulture	Vgobs
Île-de-France	Arboriculture	Vgobs
Île-de-France	Betterave	Vigiculture
Île-de-France	Céréales à paille - Maïs	Vigiculture
Île-de-France	Horticulture	A déterminer
Île-de-France	Maraîchage	Vgobs
Île-de-France	Oléo-protéagineux - lin	Vigiculture
Île-de-France	Pépinières	A déterminer
Île-de-France	Pomme de terre - légumes industriels	Vgobs
Île-de-France	ZNA	A déterminer
Languedoc-Roussillon	Arboriculture	Latitude
Languedoc-Roussillon	grandes cultures	Vigiculture
Languedoc-Roussillon	Maraîchage	Latitude
Languedoc-Roussillon	Viticulture	Latitude
Limousin	Arboriculture	Vgobs
Limousin	Céréales à paille	Vgobs
Limousin	Châtaigne	Vgobs
Limousin	Maïs	Vgobs
Limousin	Maraichage	AgriObs
Limousin	Noix	Vgobs
Limousin	Oléo-protéagineux	Vgobs
Limousin	Petits fruits	AgriObs
Limousin	Pomme de terre	Vgobs
Limousin	Pomme-Poire	Vgobs
Limousin	Prairies : maladies et parasitisme vertébrés et invertébrés	Vgobs
Limousin	Viticulture	Epicure
Limousin	Zone non agricole	Vgobs
Lorraine	arboriculture	Vgobs
Lorraine	céréales à paille	Vigiculture
Lorraine	Horticulture - Pépinière	A déterminer
Lorraine	Maïs	Vigiculture
Lorraine	Maraïchage	Vgobs
Lorraine	Oléagineux	Vigiculture
Lorraine	Protéagineux	Vigiculture
Lorraine	vigne	Vgobs
Lorraine	Zone non agricole	Vgobs
Midi-Pyrénées	AIL	Epiphyt
Midi-Pyrénées	ARBORICULTURE FRUITS NOYAU	Abespiar
Midi-Pyrénées	ARBORICULTURE FRUITS PEPINS	Abespiar
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES CEREALES	Vigiculture
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES MAÏS	Vigiculture
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES OLEAGINEUX	Vigiculture

Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES PROTEAGINEUX	Vigiculture
Midi-Pyrénées	MARAÎCHAGE	Epiphyt
Midi-Pyrénées	MELON	Abespiar
Midi-Pyrénées	PRAIRIES	Epiphyt
Midi-Pyrénées	RAISIN DE TABLE	A déterminer
Midi-Pyrénées	VITICULTURE	Epicure
Midi-Pyrénées	ZNA	Vgobs
Nord-Pas-de-Calais	Arboriculture	Vgobs
Nord-Pas-de-Calais	Grandes Cultures	Vigiculture
Nord-Pas-de-Calais	Légumes	Vgobs
Nord-Pas-de-Calais	Pommes de Terre	Vigiculture
Normandie	Arboriculture	Vgobs
Normandie	Betterave	Vigiculture
Normandie	céréales	Vigiculture
Normandie	cereale test	Vgobs
Normandie	Horti/pépi	Vgobs
Normandie	légumes	Vgobs
Normandie	Oléagineux	Vigiculture
Normandie	Plantes à fibre	Vigiculture
Normandie	Pomme de terre	Vgobs
Normandie	protéagineux	Vigiculture
Normandie	ZNA	Vgobs
Pays de la Loire	Arboriculture	Vgobs
Pays de la Loire	Grandes Cultures	Vgobs
Pays de la Loire	Maraîchage	Vgobs
Pays de la Loire	Ornement	A déterminer
Pays de la Loire	Viticulture	Vgobs
Pays de la Loire	Zones Non Agricoles	Vgobs
Picardie	Arboriculture fruitière	Vgobs
Picardie	Betteraves	Vigiculture
Picardie	Céréales	Vigiculture
Picardie	Colza	Vigiculture
Picardie	Légumes	Vgobs
Picardie	Lin	Vigiculture
Picardie	Luzerne	Vigiculture
Picardie	Luzerne2	A déterminer
Picardie	Maïs	Vigiculture
Picardie	Petits fruits	Vgobs
Picardie	Pommes de terre	Vgobs
Picardie	Protéagineux - Féveroles	Vigiculture
Picardie	Protéagineux-pois	Vigiculture
Picardie	Zones non agricoles	Vgobs
Poitou-Charentes	ARBORICULTURE	Vgobs
Poitou-Charentes	GRANDES CULTURES	Vigiculture
Poitou-Charentes	PRODUCTION LEGUMIERE	Vgobs
Poitou-Charentes	TABAC	AgriObs
Poitou-Charentes	VITICULTURE HAUT-POITOU ET CHARENTES	Vgobs
Poitou-Charentes	VITICULTURE POITOU	Epiphyt

Poitou-Charentes	ZNA	Epiphyt
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CERISE PACA	Latitude
Provence-Alpes-Côte d'Azur	FRAISE PACA	Latitude
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Horticulture PACA	Epiphyt
Provence-Alpes-Côte d'Azur	marronier PACA	Epiphyt
Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOMATE INDUSTRIE PACA	Latitude
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VITICULTURE PACA	Latitude
Réunion	Canne à sucre	Vgobs
Réunion	Fruitière	Vgobs
Réunion	Horticole	Vgobs
Réunion	Maraichage	Vgobs
Rhône-Alpes	ARBORICULTURE	Vgobs
Rhône-Alpes	ENI	Epiphyt
Rhône-Alpes	GRANDES CULTURES	Vigiculture
Rhône-Alpes	HORTI PEPI	A déterminer
Rhône-Alpes	MARAICHAGE	A déterminer
Rhône-Alpes	PRAIRIES	Epiphyt
Rhône-Alpes	VITICULTURE	Latitude
Rhône-Alpes	ZNA	Epiphyt